



Femme libanaise vient vivre chez moi en france

Par **jim1967**, le **13/10/2011** à **22:41**

Bonjour,rnJ'ai rencontré une femme libanaise apres plusieurs mois et visites (elle est resté 1 mois ici en france il y a peu) nous avons pris la decision de vivre ensemble chez moi en France.rnElle n'a pas d'enfant et n'a jamais été mariée elle a 38 ans. rnJ'en ai 44, ma situation et mes revenus me permettent de l'accueillir et de subvenir a nos frais de vie quotidienne l'objectif est qu'elle trouve un travail en France lorsqu'elle pourra travailler.rnMa question: comment doit on faire pour qu'elle puisse rester en France? doit on commencer par une demande de Visa touristique Shengen puis a son arrivée en France tenter de transformer celui-ci en Visa longue durée d'un an que nous renouvelerons? Nous sommes tres proche et l'idée du mariage nous séduit bien cela dit nous voudrions l'organiser comme il se doit et non pas pour seulement faciliter son integration en France.rnEn fait je ne sais pas par ou et comment commencer notre projet de vie en commun, je pense aller a la prefecture me renseigner.rn Merci pour vos conseils!

Par **mimi493**, le **14/10/2011** à **01:56**

Vous pouvez tenter le visa court séjour mais rien ne dit qu'elle l'aura.rnLe visa long séjour ne se demande en France que s'il s'agit d'un conjoint de Français entré légalement en France avec preuves de vie commune de plus de 6 mois

Par **jim1967**, le **14/10/2011** à **02:08**

merci pour votre interet.
Tenter le Visa court vous voulez dire un Visa touristique? là elle vient de passer 1 petit mois en France chez moi, elle avait obtenu un Visa de 3 mois (qui se termine mi-nov je crois)
Si je comprends bien ce que vous dites le mieux quelle puisse obtenir c'est le Visa court de 3 mois?

Par **mimi493**, le **14/10/2011 à 02:24**

C'est vous qui parlier de visa court séjour
"doit on commencer par une demande de Visa touristique Shengen"
Je ne vois pas quel motif elle aurait d'avoir un visa long séjour

Par **jim1967**, le **14/10/2011 à 02:29**

ok ns sommes d'accord: moi non plus je ne vois pas quelle raison lui permettrait d'obtenir un Visa long séjour.
alors que peut on faire sur la base du Visa touristique? une fois qu'elle l'a et quelle est en France existe t il une possibilité de le transformer en Visa d'un an ou pas du tout?
Je me demande si le mariage ne serait pas LA SOLUTION voir meme la seule solution pour quelle puisse rester a deumeure en france non?

Par **jim1967**, le **15/10/2011 à 10:01**

je vous remercie vivement pour votre interet. rnalors comment faut il a votre avis organiser les choses? dans la situation actuelle je ne vois pas comment elle pourrait obtenir un Visa longue durée car ns n'avons pas de motif reel pour. Sur cette base je pense qu'elle doit demander un Visa Touristique et durant son séjour en France nous nous marierons. Cependant il me parait difficile de faire coïncider la date de notre mariage avec la période de son Visa alors comment faire? par exemple si elle a son Visa Touriste pour Janvier 2012 pour une durée de 3 mois , elle vient et nous mettons en place la procedure de mariage et si cette procedure met plus de temps que la periode de son Visa elle reste en France tout de meme (donc illegalement) jusqu'a la date du mariage? Monsieur le Maire acceptera de nous marier meme si la periode du Visa touristique a expiré? rnc'est bien ça qui m'ennuie: comment faire coïncider la courte periode d'un Visa touristique (3 mois au max je crois) et la lenteur administrative.rnqu'elle est votre avis? MERCI!